

Site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec »

COMPTE RENDU DE REUNION

Mercredi 5 décembre 2007

Groupe de travail « Rivière Laïta » n°1

Le 5 décembre 2007, s'est tenue en mairie de Quimperlé sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AUCHER, Président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec », la première réunion du groupe de travail « Rivière Laïta ». Le présent compte rendu est accompagné de la présentation power-point et ne précisera que les remarques des participants. Suivra un premier jet du document d'objectifs qui détaillera les informations relatives aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire présentées lors de cette réunion.

Etaient présents :

Jean-Paul AUCHER	:	Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000
	:	Vice-Président chargé des Espaces Naturels – Cap l'Orient
Michaël QUERNEZ	:	Président de la Communauté de Communes du Pays de Quimperlé
Daniel LE BRAS	:	Président de la CLE du SAGE Elle-Isole-Laïta / Maire – Commune de Quimperlé
Bernard LE MOING	:	Maire-Adjoint à la Commune de Clohars-Carnoët
Jean-Pierre FENELON	:	Maire-Adjoint à l'Environnement – Commune de Guidel
Laurent LIDOUREN	:	SAGE « Ellé, Isole, Laïta » - Communauté de Communes du Pays de Quimperlé
Marc LE CARDUNER	:	Services techniques - Commune de Ploemeur
Mikael QUIMBERT	:	Direction Départementale des Affaires Maritimes de Concarneau
Patrice CONAN	:	Direction Départementale de l'Équipement du Finistère
Daniel-Yves ALEXANDRE	:	Association Bretagne Vivante
Serge ANNE	:	Eau et Rivières de Bretagne
Michel GUEGUIN	:	Comité local des pêches de Lorient Etel
Yves RIGAULT	:	Comité local des pêches de Lorient Etel
Laurent PERIGNON	:	Service Espaces Naturels Sensibles – Conseil Général du Morbihan
Michel DAVAÏC	:	Brigade du Finistère - ONEMA
Camille BLOT	:	Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres
Gwénaél GUILLOUZOUIC	:	Commune de Clohars-Carnoët – Garde du Conservatoire du Littoral
Frank SIMONNET	:	Groupe Mammalogique Breton
Jérôme CABELGUEN	:	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Alain DREANO	:	Section régionale de la conchyliculture de Bretagne Sud
Paulette CHAMPION	:	Association des Amis des chemins de ronde
Isabelle FALHUN	:	Union pour la mise en valeur du Morbihan
Florian MICHELET	:	Service Environnement et Développement Durable de Cap l'Orient
Typhaine DELATOUCHE (GAUCHET)	:	Chargée de mission Natura 2000 – Cap l'Orient

Absents excusés :

Jean-Yves LE DRIAN	:	Région Bretagne
Magali RICHARD	:	Comité local des pêches de Lorient Etel
Marion HARDEGUEN	:	Conservatoire Botanique de Brest
Jean-Pierre PICHARD	:	Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan
Octave KERLIRE/Claude LE SAOUT	:	Association de Chasse Communale de Ploemeur
Olivier BICHOT	:	Agence de l'eau Loire Bretagne
Pierre PHELIPOT	:	ABPM
Michel COLLIN	:	Breiz Insectarium
Marc BIGOT	:	Comité local des pêches de Concarneau
Messieurs Garnier et Thulièze	:	Conseil Général du Finistère
Jean MANELPHE	:	Syndicat du Bassin Versant du Scorff
Jean-Claude RENAUD	:	Direction Départementale de l'Équipement du Morbihan - SPAT
Monsieur le Directeur de l'Environnement et du Développement Durables de la Préfecture du Finistère	:	

1. Introduction

Jean-Paul AUCHER introduit la réunion du groupe de travail et remercie l'ensemble des participants de leur présence ainsi que la mairie de Quimperlé pour le prêt des locaux.

Les participants se présentent.

Alain DREANO exprime le souhait de la Section Régionale de Conchyliculture de faire le lien entre Natura 2000 et les activités conchylicoles.

Typhaine DELATOUCHE présente l'ordre du jour.

- Procédure Natura 2000 et historique sur la « Rivière Laïta »,
- Milieux naturels et espèces protégées par la directive européenne,
- Activités humaines,
- Définition des enjeux de conservation,
- Propositions de mesures pour préserver les espèces et les milieux naturels d'intérêt européen.

2. Procédure Natura 2000 et historique sur la « Rivière Laïta »

a. Evaluation d'incidence en site Natura 2000

Alain DREANO demande une précision sur la différence entre une évaluation d'incidences et une notice d'incidences et demande confirmation que cette notice d'incidences est bien à la charge du Maître d'ouvrage.

Typhaine DELATOUCHE explique que l'évaluation d'incidences au titre de Natura 2000 correspond à une notice d'incidences qui mentionne explicitement les incidences positives et négatives du projet sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans un site Natura 2000. Le projet peut se trouver soit dans le périmètre du site, soit hors du périmètre du site. L'incidence doit être évaluée sur les habitats et les espèces dans le périmètre du site.

Exemple : incidence d'une pollution de l'eau liée à un établissement situé en amont de la Laïta, sur l'Ellé, et pouvant avoir une incidence sur les milieux naturels de la Rivière Laïta.

L'étude d'incidences est à la charge du maître d'ouvrage.

Exemple : exploitant conchylicole souhaitant s'installer sur les concessions de la Laïta.

Plus il y a d'informations dans le document d'objectifs sur les milieux et les espèces ainsi que sur les incidences des différentes activités, plus la notice d'incidence est facile à rédiger. Cap l'Orient en tant qu'opérateur peut assister les maîtres d'ouvrages et donner son avis sur la nécessité de réaliser une étude d'incidences.

Mikael QUIMBERT précise qu'une étude d'incidences peut être un document « léger » selon la nature du projet et des impacts. Elle peut être réalisée par le maître d'ouvrage ou l'entrepreneur lui-même.

Exemple : Archipel des Glénans et installation d'une location de Jet-ski. L'entrepreneur a prouvé que l'impact de son activité était limité si la pratique était encadrée (sortie accompagnée). En plus de l'étude d'incidences, il a dû réaliser une évaluation de la première année de son activité.

Isabelle FAHLUN demande jusqu'à quelle distance du site une notice d'incidences est nécessaire.

Il n'y a pas de distance limite mais il s'agit de notion d'impact sur les milieux naturels d'un site Natura 2000 quelle que soit la distance.

b. Périmètre du site Natura 2000

Serge ANNE demande confirmation que les affluents de la Rivière Laïta ne sont pas dans le périmètre du site Natura 2000.

Typhaine DELATOUCHE confirme et précise que les extensions de périmètres pourraient être envisagées sur la base de critères scientifiques. Exemple : importance de la préservation des affluents

pour le maintien des populations de loutres d'Europe ou de lamproies de planer. Les extensions de périmètres de site Natura 2000 sont soumises uniquement à validation des communes et EPCI concernés par le projet d'extension. Pour l'instant, la DIREN n'est pas prête à lancer de nouvelles extensions car elle doit d'abord arrêter le réseau Natura 2000 en mer.

Jean-Paul AUCHER cite l'exemple du site Natura 2000 du Scorff dont le périmètre était très restreint (lit mineur du cours d'eau) et ne permettait pas la préservation fonctionnelle de la rivière. Le périmètre a été élargi pour inclure les habitats d'intérêt européen proches mais hors du périmètre. Parfois, les extensions étaient importantes mais la démarche est très bien passée au niveau des communes.

Serge ANNE demande qui doit donner son accord dans le cas de la forêt domaniale ?

A ce moment là, l'accord des communes et EPCI est nécessaire et l'ONF est consulté.

c. Qualité de l'eau de l'estuaire - habitats et espèces d'intérêt communautaire

Serge ANNE demande si les coquillages impropres à la consommation humaines sont bons pour les animaux.

Alain DREANO précise que les coquillages impropres à la consommation sont évalués en fonction de critères sanitaires propres à l'espèce humaine (exemple : coliformes fécaux → problème plus particuliers pour les mammifères). Il précise que le classement est différent en fonction de la nature de l'activité de pêche. Pour la pêche à pied professionnelle et la conchyliculture, le classement est effectué par les affaires maritimes sous forme d'arrêté préfectoral à partir d'études IFREMER. Pour la pêche à pieds de loisir, le classement est effectué par la DASS.

Miche GUEGUEN explique que les espagnols sont intéressés par les coquillages présents dans l'estuaire car un traitement thermique (conservation) permet l'utilisation de coquillages prélevés dans des zones classées C.

Mikael QUIMBERT explique que si la qualité de l'eau s'améliore et que la pêche professionnelle et de loisir se développe, cela pourrait entraîner des problèmes de surfréquentation et de surexploitation de la ressource et plus particulièrement concernant la pêche de loisir non surveillée.

Alain DREANO alerte sur le risque de tomber dans le travers de ne pas souhaiter améliorer la qualité de l'eau afin de limiter la fréquentation et la surexploitation des mollusques. Il rappelle qu'historiquement les conchyliculteurs sont très intéressés par l'estuaire. La difficulté aujourd'hui est de dépasser les classements C et D qui bloquent la consommation humaine.

Serge ANNE s'étonne qu'il y ai beaucoup de coliformes dans l'estuaire alors qu'il n'y en a pas en amont.

Laurent LIDOUREN précise que ce sont les dernières étapes avant la validation du SAGE courant février par la Commission Locale de l'Eau. Il existe des prescriptions dans le SAGE pour le paramètre bactériologie. L'objectif B prévoit de revoir les assainissements (collectifs et individuels, SPANC) et l'efficacité des réseaux ainsi que l'assainissement sur les mouillages et les ports de Guidel et Clohars.

Jean-Pierre FENELON affirme que les problèmes de qualité de l'eau proviennent des problèmes au niveau de la station d'épuration de la Commune de Clohars-Carnoët car avant la qualité de l'eau dans l'estuaire était A. Il explique également que la Commune de Guidel met des panneaux au Pouldu précisant l'interdiction de pêche à pied mais qu'ils sont arrachés.

Bernard LE MOING dément ces premiers propos.

Typhaine DELATOUCHE précise que les actions prévues dans le SAGE permettront d'atteindre les objectifs de qualité de l'eau de Rivière Laïta nécessaires au maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Le document d'objectifs fera donc directement référence au SAGE pour les actions visant l'amélioration de la qualité de l'eau.

d. Sables estuariens

Les sables de la Laïta bougent beaucoup. Récemment, des stabiplages ont été posés afin d'engraisser la dune.

Serge ANNE demande s'il est intéressant de lutter contre l'envasement de la Laïta.

Laurent LIDOUREN précise qu'il ne s'agit pas d'envasement mais d'ensablement.

Typhaine DELATOUCHE précise que pour le bureau d'études TBM, qui a fait la cartographie des habitats marins, l'ensablement ne pose pas de problèmes écologiques. Les milieux naturels sont en équilibres.

e. Gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire

e.1 Mégaphorbiaies – Forêt alluviales

Daniel-Yves ALEXANDRE signale la présence du Cranson des estuaires (= Cochléaire maritime) sur la Laïta ainsi que de forêts alluviales au niveau des Guerns. Ce dernier habitat serait d'intérêt communautaire (à confirmer) car il est composé d'une biodiversité exceptionnelle (Frênes, tilleuls, érables). Il confirme également la richesse spécifique au sein de la mégaphorbiaies qui est composée de nombreuses dicotylédones en opposition aux prairies et aux roselières à monocotylédones et parfois mono spécifique (une seule espèce).

Typhaine DELATOUCHE précise que le statut de la mégaphorbiaie en habitat d'intérêt communautaire vient du fait de sa grande capacité d'accueil pour la faune et notamment les invertébrés.

Bernard LE MOING signale que sur les guerns, la fermeture du milieu est néfaste à l'accueil de l'avifaune et il cite la baisse des effectifs de bécassines des marais.

Patrice CONAN demande à quoi correspond l'abandon des pratiques de gestion.

Typhaine DELATOUCHE explique que les prairies et roselières de la Laïta étaient utilisées pour le pâturage ou la fauche et que l'abandon de ces pratiques entraînent une fermeture progressive des milieux.

Jean-Paul AUCHER précise qu'il existe des mesures agro-environnementales pour aider les agriculteurs à adapter leurs pratiques sur les milieux.

e.2 Landes

Daniel-Yves ALEXANDRE explique que la gestion par le feu ou la présence de lapins peut être favorable à la lande à condition que ces pratiques soient bien contrôlées.

e.3 Végétation des lisses de mer

Typhaine DELATOUCHE évoque le problème lié au nettoyage de la lisse de mer par la cribleuse sur les plages et propose des techniques de gestion favorables à la lisse de mer. « Ne pas enlever la lisse de mer au moins en hiver. Ne pas enlever la lisse de haut de plage en été et procéder plutôt au nettoyage manuel des macrodéchets. »

Mikael QUIMBERT précise que dans l'absolu le passage de la cribleuse devrait être soumis à étude d'incidences.

Typhaine DELATOUCHE explique que la directive européenne ne donne qu'une obligation de résultats aux états membres et n'a pas de regard sur les moyens d'y parvenir. L'état français prévoit des études d'incidences pour les projets déjà soumis, soit à déclaration, soit à autorisation administrative.

Marc LE CARDUNER indique que le criblage différencié est facile à gérer. Le criblage ne concerne que les laisses lors de grandes marées et ne se fait que l'été. La Commune procède à une formation des employés saisonniers (édition d'un document pédagogique).

f. Gestion des espèces envahissantes

Daniel-Yves ALEXANDRE explique l'origine de la spartine anglaise. Elle est une espèce issue de l'hybridation de deux espèces locales qui, par doublement chromosomique, est devenue fertile. La nouvelle espèce ayant les chromosomes des deux espèces de spartines d'origine, elle a une capacité d'adaptation au milieu deux fois plus importante. Elle devient très colonisatrice mais moins que les espèces strictement végétatives comme la renouée du Japon, très présente sur le site. La spartine n'est donc pas une espèce invasive puisqu'elle est d'origine locale, tandis que la renouée du Japon est une espèce invasive (= espèce importée et à très fort pouvoir colonisateur).

Typhaine DELATOCHE cite l'exemple, sur le site de Gâvres-Quiberon, d'informations auprès des jardinerie sur les espèces invasives avec des fiches descriptives de chaque espèce.

g. Espèces animales

g.1 Poissons

Typhaine DELATOCHE explique que la lamproie de Planer est présente sur les petits affluents mais pas dans l'estuaire de la Laïta.

Michel DAVAÏC confirme que l'espèce vit sur les petits cours d'eau et qu'elle est très présente sur l'ensemble des bassins versants de l'Isole, de l'Ellé. On n'a pas de données sur les affluents de la Laïta mais il existe un réel potentiel sur le ruisseau du Frouit.

Daniel-Yves ALEXANDRE explique que l'habitat de la lamproie de Planer est similaire à celui de la mulette perlière (*Margaretifera margaretifera*).

Michel DAVAÏC précise que la reproduction de la lamproie marine ne se fait que sur les cailloux et galets. L'ONEMA réalise des comptages annuels, depuis 6 ans, de frayères à lamproies marines sur l'Isole et va éditer une plaquette présentant les résultats (2007 : 788 frayères parfois 1033 frayères les bonnes années). Il existe un réel potentiel de reproduction de la lamproie de Planer sur le Dourdu. Elle se reproduit également sur les quais à Quimperlé. Les barrages doivent être aménagés en passes à poissons (passes à nager préférentiellement aux passes à sauter).

Il existe un braconnage de la civelle au sein du site Natura 2000.

g.2 Loutre

Frank SIMMONET fait le point sur l'étude en cours de réalisation par le Groupe Mammalogique Breton sur la loutre d'Europe. Il précise qu'il a trouvé des indices de présence marqués autour de l'étang de Beg Nenez. Les étangs sont très intéressants pour les gîtes, mais également pour le dessalage de la fourrure qui permet de maintenir ses capacités isolantes. La loutre doit se dessaler plusieurs fois par jour.

Il est important de proposer une extension du périmètre du site Natura 2000 notamment pour la loutre qui est présente bien au delà des limites actuelles.

g.3 Chauves-souris

Daniel-Yves ALEXANDRE évoque les menaces qui pèsent sur les chiroptères notamment en lien avec les produits antiparasitaires utilisés pour le traitement des troupeaux.

Gwenaël GUILLOUZOUIC pense qu'il existe un lien entre le gîte de reproduction à grands rhinolophes de Saint-Maurice et les 3 cavités d'hivernage présentes du côté de Quimperlé car les sites sont très proches (vol des chauves-souris à 50 à 60km/h). L'hypothèse à vérifier est que les chauves-souris se déplacent entre ces différents gîtes en fonction de leur cycle annuel via le cours principal de la Laïta. Il

serait également intéressant de découvrir les gîtes automnales sur lesquels se rencontrent les mâles et les femelles.

g.4 Oiseaux

Le balbuzard pêcheur est présent sur la Laïta mais également sur l'étang de Lannéec.

3. Conclusion




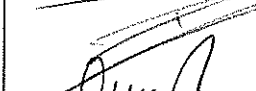
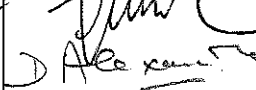




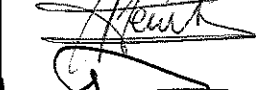

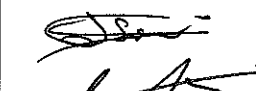






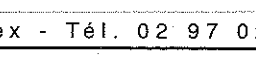
Serge ANNE propose d'élargir les groupes de travail à un public plus large par exemple aux randonneurs.

Suite à l'attente des participants, **Typhaine DELATOCHE** propose d'organiser de nouvelles réunions thématiques ainsi qu'une sortie sur le terrain. Des réunions grand public pourront être organisées sous forme de conférences par exemple.

Monsieur AUCHER remercie les participants et les invite à participer aux prochains groupes de travail.

Liste de présence

Groupe de travail « Rivière Laïta » n°1 5 décembre 2007

Nom	Structure	Signature	Coordonnées
MARC LE CARDONNER	VILLE DE Plœmeur		
M. QUINIBERT	Affaires maritimes		mikael.quinibert d'équipement.gouv.fr sd56@ocfs.gouv.fr
S. CABELGUEN	ONCFS		
L. PERIGNON	CG 56		lovent.perignon@cg.fr
CONAN Patrice	DDE 29. Quimperle		patrice.conan@equipement.gouv.fr
LE BRAS Janel	SAGE Vite/Alb/Bale		maire Quimperle
AUCHER Paul	Pdt Comité pilotage		spancher@maire-orient.fr
ALEXANDRE D-Yves	Bretagne Vivante		dy.alexandre@lapob.net
Anne Serg	ERB		serg-ann2@wanadoo.fr
DAVAIC Michel	O.N.E.M.A. - Finistère		2 rue de Kerivoal 29000 - QUIPERLE
Clampin Gaulette	A C P		24 bis R Voltair 56100 Lorient
RIGAUT YVES	CLPM LORIENT/ETEL		CLPM ST LORENT
GUEGUIN MICHEL	CLPMLORIENT		CLPMLORIENT
FÉNELON J. Pierre	Mairie Guidel		Mairie de Guidel
DREAND Alain	SRC Bretagne Sud		s.r.c.bretagne.sud@wanadoo.fr
Querry H.	COOP ADP		pre-ident@cocopaq.fr
Franck SITONNET	GTB		
Camille BLOT	Conservatoire du Littoral		c.blot@conservatoire-du-littoral.fr
Guenael Guillouzo	St-Maurice/commune Clohars-Carnet		saintmaurice@wanadoo.fr
LE ROSNIGER Bernard	Adj. Urbanisme Clohars-Carnet		Mairie de Clohars C.
Laurant LE DOUREN	SAGE EEL - Cocopaq		cocopaq
Typhaine DELATOUCHE			